

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

-----  
Direction de la Communication

-----  
Hôtel du Département  
2 rue Paul-Louis Courier  
CS 11200  
24019 Périgueux Cedex

<b>FICHE PRESSE</b>	
Date : 04/11/2021	Objet : Pêche de sauvegarde au Grand étang de Gurson

## Lac de Gurson : un écrin pour le développement touristique, des loisirs de pleine nature et du loisir pêche

Le Conseil départemental de la Dordogne mène une politique active en faveur de la destination Dordogne-Périgord, en s'appuyant sur les atouts du territoire, avec pour objectif d'en faire l'une des destinations les plus prisées des visiteurs français et étrangers.

Cette ambition passe par la promotion du territoire, la mise en place de schémas départementaux (ex : tourisme pêche, vélo), de partenariats avec des fédérations et comités départementaux, le développement d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, mais également par l'aménagement de sites naturels départementaux à l'accès gratuit, comme c'est le cas pour le site du lac de Gurson.

### Gurson, un site multi-loisirs familiale

Situé au cœur d'une forêt de pins et de chênes, le site du lac de Gurson s'étend sur une superficie totale de 58 ha dont 12.5 ha pour le plan d'eau principal et 3.5 pour le petit plan d'eau (carpodrome).

Le site a été aménagé par le Département afin qu'activités de pleine nature et environnement soient au rendez-vous. En plus de la pêche, très présente sur le site, plusieurs activités peuvent y être pratiquées : tennis, randonnées, cyclo, tir à l'arc et loisirs nautiques.

Gurson fait partie des grands sites départementaux de loisirs et de baignade dans le cadre de la démarche globale initiée par le Département sur l'ensemble de ses sites « Dordogne Périgord Pleine Nature ».

Le site de Gurson est également titulaire du label « Tourisme et Handicap » et bientôt sera labélisé « Tourisme pêche famille ».

Il fait partie de l'ensemble des cinq grands plans d'eau appartenant au Département, dont la gestion halieutique est assurée en partenariat avec la fédération de pêche.

Cette gestion définit notamment les modes opératoires de vidange, les opérations d'alevinage, la réglementation et la définition des arrêtés de pêch. La réglementation de la pêche est définie par arrêté départemental.

Le lac se prête à la pratique de toutes les techniques de pêche. Le petit plan d'eau (carpodrome) se prête spécifiquement à la pêche des gardons, tanches, carpes, ....

## L'ambition de développer le tourisme et le loisir pêche

Le Département de la Dordogne conduit une politique volontariste de développement du tourisme et du loisir pêche. Menée avec l'appui de la Fédération départementale de pêche, cette politique marque la volonté de s'engager davantage dans un secteur à fort potentiel, notamment économique, avec comme ambition forte : faire de la Dordogne une destination pêche de référence.

L'activité pêche apporte en effet une plus-value significative à l'attractivité touristique du territoire, avec des potentialités de croissance importantes. Cette politique de développement du tourisme et du loisir pêche s'articule autour de trois axes :

- un Schéma départemental du développement du loisir pêche (SDDLDP), voté en octobre 2020,
- des opérations d'empoissonnement et une réglementation adaptée sur les sites départementaux,
- des outils de communication.

### **Le Schéma départemental du développement du loisir pêche : une ligne directrice de référence**

Le SDDLDP guide le Département dans son ambition de faire de la Dordogne une destination pêche de référence. Il définit par exemple les actions à mener en ce sens telles que : la qualification d'hébergements (chambres d'hôtes, locations saisonnières, hôtels, résidences de tourisme, campings, ...), le parcours pêche avec différents labels (découverte, famille, passion), l'organisation d'événements, la mise en oeuvre d'aménagements structurants (cales à bateau, pontons de pêche, ...).

Le schéma doit permettre de répondre à une demande de loisirs, tout en respectant les contraintes du milieu et la protection des espèces. D'ailleurs, les professionnels du tourisme ne s'y trompent pas et investissent dans le tourisme pêche pour **lisser leur activité sur toute l'année**.

## La richesse du territoire, un atout considérable

L'activité pêche apporte une plus-value significative dans le développement touristique du territoire, riche d'un certain nombre d'atouts :

- un réseau hydrographique dense et varié avec 4.000 Kms de cours d'eau et de grands plans d'eau, allant de 20 à 100 hectares et pour la plupart départementaux,
- un « réservoir de pêche à la mouche des salmonidés » départemental sur le site de Saint-Estèphe qui connaît une fréquentation importante depuis son ouverture,
- une diversité des milieux qui reflète la variété des techniques de pêche pratiquées : pêche de la truite, pêche des carnassiers, de la carpe et des poissons blancs...

Une étude réalisée par l'Association Régionale des Fédérations de Pêche Nouvelle-Aquitaine fait apparaître que le pic de fréquentation des nuitées liées à la pêche est enregistré en mai, avec surtout un plébiscite pour la rivière Dordogne (et ses affluents dont la Vézère, l'Isle et la Dronne), destination la plus demandée avec le littoral Landais au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine.

En parallèle, pour réussir son ambition de faire de la Dordogne une destination pêche de référence, le Conseil départemental s'appuie sur ses plans d'eau, tels que le Lac de Gurson, où sont développés des offres de loisir et de tourisme pêche en direction des Périgourdins et des visiteurs extérieurs.

## Des résultats forts et encourageants au bout d'un an et demi

Le travail conduit par le Département, ses services et ses partenaires (comme la Fédération départementale de pêche) depuis un an et demi commence à porter ses fruits et les premiers résultats positifs sont là :

- Une hausse significative de la fréquentation des sites départementaux,
- une activité importante sur les ailes de saisons en terme de pêche,
- une notoriété pour la Dordogne et présentée comme chef de file dans ce domaine au niveau national,
- de nombreux pêcheurs limitrophes au département qui prennent leur carte en Dordogne et viennent sur les sites départementaux.

## A propos du site de Gurson

L'histoire du site de Gurson remonte à 1966, avec la création du syndicat intercommunal d'aménagement touristique de Gurson. Composé des communes de Villefranche-de-Lonchapt, Montpeyroux et Carsac-de-Gurson, il décide la création d'un site touristique comprenant un plan d'eau, un camping et un village de vacances : le lac de Gurson.

Le Grand étang de Gurson a été mis en service en 1971. Il dispose d'un barrage de 10,50 mètres de hauteur (au point le plus bas) sur presque 400 mètres de long. D'un volume d'environ 320.000 m<sup>3</sup>, le plan est alimenté par cinq sources donnant au minimum 100 m<sup>3</sup> / jour.

En 1972, le Syndicat décide de compléter le site touristique avec un Petit étang (de Gurson) d'environ 100.000 m<sup>3</sup>, à destination uniquement du loisirs pêche.

Le site sera racheté par le Conseil départemental de la Dordogne en 2013. La collectivité engage alors de nombreux travaux pour mettre en valeur le site : bâtiment d'accueil, sanitaire, poste de secours, deux commerces de restauration, mise aux normes du camping et du village de vacances, assainissement des eaux usées du site, etc.

Depuis l'an dernier, un vaste programme de remise en état du barrage a été lancé. Il a débuté par le petit étang, qui a été vidangé afin de procéder aux travaux de mise en conformité du barrage et de ses ouvrages hydrauliques (système de vidange, évacuateur de crue, etc.).

## **La vidange du plan d'eau : un passage nécessaire**

La seconde phase du programme de remise en état du barrage passe par la vidange du Grand Etang de Gurson, celui-ci n'ayant jamais été totalement vidangé depuis sa création.

Cette vidange est effectuée en prolongement de l'abaissement technique. Elle nécessite l'organisation d'une pêche de sauvegarde du poisson à la senne (filet) dans le plan d'eau, à la suite de laquelle le poisson sera trié et les espèces seront stockées temporairement dans le Petit étang puis repêchées pour être réintroduites courant janvier/février 2022 dans le Grand étang.

Grâce à cette vidange, le Conseil départemental va pouvoir effectuer un diagnostic halieutique de l'étang ainsi qu'un contrôle technique du parement amont (partie immergée) du barrage, et un relevé topographique du barrage.

Le diagnostic halieutique permettra au Service du Tourisme (en charge de cette compétence) d'élaborer un programme pluriannuel d'empoissonnement du site.

**A noter qu'il n'y a pas d'obligation légale de vidanger ce type de plan d'eau. Néanmoins, pour assurer sa pérennité, il est recommandé de la faire en moyenne tous les 10 ans pour effectuer un contrôle des ouvrages, vérifier son envasement et faire le bilan de son empoissonnement (avec notamment la suppression des espèces indésirables comme le poisson-chat).**